

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 2 octobre 2024

Membres de la Commission

Marc PAPINUTTI

Président

Ilaria CASILLO

Vice-présidente

Floran AUGAGNEUR

Vice-président

Marie-Céline BATESTI

Anne BERRIAT

Jean-Pierre BOMPARD

Pascal CLOUAIRE

Christophe DAGUE

Elisabeth DEL GENINI

Laurence FOURNIER

Jérémie GODET

Stéphanie GWIZDAK

Thierry LATASTE

Ginette VASTEL

Pouvoirs

Daniel BIDEAU

Cécile GALLIEN

Kristina PLUCHET

Jean-Michel THORNARY

Salariées et salariés de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président

Luna-Mel DA SILVA, stagiaire

Dimitra FINIDORI, chargée de mission

Maïmouna KAMAGATE, chargée de mission

Yamina KERZALE, responsable de l'information et de la communication

Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

La séance se tient en visio-conférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. Nouvelles saisines (L121-8-I)

Projet « Ep’Hyne » (88), « ReStart » (40) et « LiCHEN » (87), de production d’hydrogène renouvelable et bas carbone, de e-méthanol et de e-SAF à partir de CO₂ biogénique.

Présentation par :

Verso Energy

Stéphane Cadoux, directeur de projet
Noëlle de Juvigny, cheffe de projet
Antoine Ghesquière, chef de projet
Ludovic Lagay, assistant chef de projet
Victor Levy Frebault, directeur développement

RTE

Olivier Pauzet, responsable projet LiCHEN
David Servant, responsable projet ReStart
Nicolas Zieger, responsable projet Ep’Hyne

Les responsables des projets présentent le contexte, les caractéristiques techniques des 3 projets, ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables des projets ont porté sur :

- le rapport à la ressource en eau pour le projet LiCHEN ;
- des zones d’incertitudes identifiées, notamment sur les techniques envisagées pour la captation de CO₂ et sur sa valorisation ;
- la place de la participation dans l’information au public ;
- la part du CO₂ du projet Ep’HYNE captée par la papeterie Norske Sgog et par les autres usines de l’éco-parc ;
- la nécessité de prendre connaissance des concertations ayant déjà eu lieu sur les territoires pressentis pour la réalisation de chacun des projets ;
- la problématique des risques cumulés et la présence ou non d’un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur les zones envisagées.

Jérémie Godet se déporte et quitte la réunion.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne :

- MM. Rémy COUCHON et Désiré HEINIMANN garants de la concertation préalable pour le projet Ep’Hyne ;

Mme Marianne AZARIO et M. Roland VERGER garant.e.s de la concertation préalable pour le projet LiCHEN ;

-Mmes Hélène SARRIQUET et Marion THENET garantes de la concertation préalable pour le projet ReStart.

Projet PEMG de câbles électriques sous-marins entre le Maroc et le Royaume-Uni (Xlinks).

Présentation par :

XLINKS

Louis Blanluet, directeur de développement

WSP

Anne-Claire Bouscasse, responsable de la gestion des permis et des études environnementales pour la partie du tracé du câble dans les eaux françaises Léane Janin, juriste en droit de l'environnement

CREOCEAN

Justine Choynet, chargée d'étude en environnement marin Claude Pichocki-Seyfried, docteure en géologie marine, cheffe de projet

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur :

- l'impact du projet sur l'implantation des futurs PEM ;
- la part du budget qui peut être allouée aux modifications ;
- la part d'énergie perdue lors du transport via câbles sous-marins ;
- la raison pour laquelle le projet ne passe pas plus à l'Ouest du Gouf pour diminuer l'impact environnemental lors de l'installation des câbles ;
- les raisons de l'incompatibilité de la présence de câbles avec les activités militaires ;
- l'impact de l'implantation du projet pour le Maroc ;
- les enseignements qui ont/pourront être retirés du débat sur la mer ;
- les projets de participation et d'information du public envisagés en Espagne.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne MM. Walter ACCHIARDI et Francis BEAUCIRE garants de la concertation préalable.

Projet « HyLann » de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone à Lannemezan (65)

Présentation par :

QAIR

Mattéo Delaban, chef de projet environnement

Lilian Fauchoux, Business Developer

Christophe Ginestet, directeur de projet HyLann

Ambre Jarno, coordinatrice de la BU H2

Laurent Tokarski, directeur du pôle gestion de projets de la BU H2

RTE

Nathalie Canevet, chargée d'études concertation et environnement
David Servant, manager de projet

Institutions et Projets

Kevin Dessagne

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur :

- des incertitudes sur le bouclage du modèle financier ;
- l'explication du bilan environnemental des technologies utilisées qui devra être un point central lors des débats ;
- la part du foncier déjà sécurisé pour les projets ;
- l'étendue des financements ADEME et Innovation fund espérés et la faisabilité du projet en l'absence d'obtention de tout ou partie de ces financements

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mmes Isabelle BARTHE et Hoela FALIP garantes de la concertation préalable.

II. Désignation de garant.e.s

Gigafactory de production de batteries électriques (sodium-ion) - Boves (80).

Par courrier du 17 septembre 2024, les sociétés TIAMAT et RTE ont sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

La Commission nationale désigne Mmes Joana JANIW et Anne-Marie ROYAL garantes de la concertation préalable.

SAGE de la Bassée Voulzie - SDDEA (59)

Par courrier du 2 septembre 2024, la CLE de Bassée-Voulzie a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

La Commission nationale désigne Mme Isabelle Jarry garante de la concertation préalable.

Tram Bus T3 Rennes (SPL Trajectoires), (35)

Par courrier du 12 septembre 2024, la société SPL trajectoires a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

La Commission nationale désigne M. Laurent Dane et Mme Karine Besses garant.e.s de la concertation préalable.

Tram Bus T4 Rennes (SPL Trajectoires), (35)

Par courrier du 12 septembre 2024, la société SPL Trajectoires a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

La Commission nationale désigne M. Laurent Dane et Mme Karine Besses garant.e.s de la concertation préalable.

Contournement routier Avranches (CD de la Manche), (50)

Par courrier du 29 août 2024, le département de la Manche a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

La Commission nationale désigne M. Bruno Bousson garant de la concertation préalable.

SAGE BVPA (09)

Par courrier du 21 août 2024, la CLE et le Conseil Départemental de l'Ariège ont sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante pour assurer la bonne information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique à l'issue de la concertation préalable avec la CNDP sur le projet de SGAE Bassin Versant des Pyrénées ariégeoises (BVPA).

La Commission nationale désigne Mme Anne-Isabelle Pardineille garante pour assurer la bonne information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

III. Missions de conseil (L121-1 CE)

Direction générale de la cohésion sociale

Par courrier du 17 septembre 2024, le directeur général de la cohésion sociale M. Jean-Benoît DUJOL, a sollicité la CNDP pour assurer une mission de conseil relative à la création d'un espace de participation pour les personnes concernées par la précarité alimentaire, au sein du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa).

La Commission nationale désigne M. Floran AUGAGNEUR et Mme Sylvie BLUMENKRANTZ pour assurer cette mission.

I. Validation du dossier de concertation (L. 121-8)

Projet OrcHydé de production d'hydrogène bas carbone et de carburant de synthèse et son raccordement électrique à Origny-Sainte-Benoîte (02).

Présentation par :

Verso Energy

Stéphane Cadoux, directeur des projets efuels

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet

Ludovic Lagay, assistant chef de projet

RTE

Pascal Derache, directeur de projets en concertation

Mathilde Kobierski, chargée d'études concertation

ALTEN, bureau d'études d'appui en concertation

Maëlle Moiret

En présence des garant.e.s :

Christian Bacholle

Catherine Jacquart

Les responsables du projet présentent le dossier de concertation. Ils présentent un calendrier de concertation allant du 29 octobre au 23 décembre 2024, soit 8 semaines. Un échange a suivi avec les membres de la Commission qui a notamment porté sur l'engagement de RTE dans de multiples projets et sur l'importance d'avoir un dépliant de synthèse résumant le dossier de concertation.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la garante, le garant et les membres de la Commission.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le dossier de concertation en demandant qu'il soit complété par une présentation des autres projets portés par Verso Energy en France.

II. Reddition des comptes (L 121-8-I) et lancement de la concertation continue (L. 121- 14)

Extension du site de production pharmaceutique de Novo Nordisk à Chartres (28)

Présentation par :

Novo Nordisk

Mathilde Bourges, Senior Manager Communications, Public Affairs 1 Management Support

Mathis Ribault, Employer Branding partner

En présence du garant :
Laurent Pavard

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission nationale constate que le maître d'ouvrage poursuit son projet sans modification substantielle. Elle prend acte de la valeur ajoutée de la concertation et notamment de la meilleure connaissance par le public, habitants comme salariés, de la consistance, du calendrier et des contraintes du projet. Les chiffres respectifs de production d'eau à Chartres et de consommation actuelle et future de l'usine Novo Nordisk ont été précisés.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que les impacts du projet sur le trafic automobile et poids lourds continuent d'être évalués en collaboration avec l'agglomération, au fur et à mesure des modifications de la voirie et que l'information soit délivrée aux entreprises de la zone industrielle et au public usager des voies de circulation de Chartres-sud.

La Commission nationale désigne M. Laurent Pavard pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

III. Questions diverses :

Charte d'éthique et de déontologie des présidentes et présidents des commissions particulières des débats publics et de leurs membres et des garantes et des garants

Lors de la séance, les échanges portent sur une mise à jour de la Charte.

La nouvelle charte d'éthique et de déontologie des présidents et présidentes des commissions particulières des débats publics, de leurs membres, des garantes et des garants annule et remplace la précédente charte garants, garantes et cpdp.

Celle-ci précise l'article 9 traitant de l'indépendance, de l'impartialité, de la neutralité. Les précisions portent sur le fait que les présidents et présidentes des commissions particulières des débats publics, de leurs membres, des garantes et des garants ne peuvent pas être embauché.e.s par les maîtres d'ouvrage, ne peuvent pas avoir de mandat de représentation d'un parti politique à l'échelle du territoire de projet, ne peuvent pas avoir de fonction décisionnelle (mandataire associatif, membres d'organes décisionnels des entreprises, syndicats, ou de tout autre type d'organisme, etc.) au sein d'une partie prenante au projet ou d'une fédération regroupant une des parties prenantes au projet et ne peuvent pas cumuler les fonctions de garant ou garante et de membre d'Ae/MRAe sur le projet.

Suite à des questions soulevées post séance plénière, le sujet précis du paragraphe 9f est remis à l'ordre du jour de la séance plénière du 6 novembre.

Avis sur Fos-sur-Mer

La CNDP rend un avis qui rappelle les recommandations contenues dans le rapport de mission du 13 février 2024 pour un débat d'ensemble ouvert au grand public sur la zone de Fos Berre. Prenant acte que de nouvelles concertations auront lieu sur le territoire de Fos-sur-Mer à partir d'octobre 2024, cet avis édicte un certain nombre de recommandations.

La séance est levée à 12h30.

Marc PAPINUTTI